



Département d'études littéraires
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. Centre-ville
Montréal, QC H3C 3P8 CANADA

assosemio.uqam@gmail.com / assosemio-uqam.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN
SÉMIOLOGIE
LE 23 SEPTEMBRE 2021
SUR ZOOM

Procès-verbal

Membres présent·es :

Nancy Labonté, Coline Sénac, Lucie Quévillon, Karim Chagnon, Pierre-Gabriel Dumoulin, Stéphanie Roussel, Megan Bédard et Bianca Laliberté

1. Ouverture

Ouverture de l'Assemblée générale annuelle : 13h05

1.1 Animation et secrétariat

Megan propose Bianca au secrétariat.

Pierre appuie.

Stéphanie propose Megan à l'animation.

Lucie appuie.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Megan effectue la lecture de l'ordre du jour.

Karim propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Stéphanie appuie.

Approuvé à l'unanimité.

1.3 Adoption des procès-verbaux de l'AG du 1er octobre 2020.

Reportée à l'année prochaine.

2. Tour de table

Les membres présent·e·s s'informent de l'évolution des parcours de chacun·e.

3. Bilan

3.1 Activités de l'Asso sémio

3.1.1 Comité exécutif

Megan dépile les activités de cette année : On a essayé de raviver la vie académique malgré zoom.

27 janvier 2021 : activité discussion prof/étudiant·es sur zoom.

29 janvier 2021 : atelier d'informations sur le programme avec Jonathan Hope et Danielle Quintal.

20 mai 2021 : activité discussion « Penser nos ancrages sémiotiques ».

Quelques matinées de rédactions zoom durant les sessions d'automne et d'hiver (Merci à Lois Crémier et Audrey Bélanger pour l'aide avec l'animation)

On a maintenant un local (possibilité de s'y rendre, de le réserver).

Numérisation de nos activités bancaires.

3.1.2 CAP

Comite associatif de programmes. Rencontres liées aux activités et préoccupations communes des facultés. On y a appris que l'AFÉA a créé un nouveau poste : responsable à l'éducation inclusive. Considérant que le programme de sémio est petit, Megan propose de créer une délégation de personnes intéressées à s'impliquer.

3.1.3 Comité paritaire de programme

Suggestions : réduire les heures de séminaires sur zoom, faciliter l'intégration des étudiants. Pierre souligne qu'il y a eu quelques tentatives d'accommodements sur zoom dans le cours par exemple de Jonathan Hope. Bon coup au début et deuxième moitié.

Détresse parmi les étudiants, demande Stéphanie? Plus que de la détresse normale, non, dit Pierre. Ex. 2 : cours hybride (pratiques sémiotiques), définitivement problématique.

Megan : Jonathan Hope cherche des solutions, alternatives pour contrer ces activités à l'heure actualité. Une discussion tenue la semaine dernière sur ce sujet entre Megan et Hope.

3.1.4 Site web de l'Asso sémio

Il va bien depuis qu'on l'a refait. Si on a des questions ou des interrogations, on peut aller sur le site directement. Les sémio-infos y sont greffés, ainsi que les statuts et règlements, bref une importante source d'informations.

3.1.5 Bilan financier

ASSO SÉMIO - BILAN FINANCIER 2020-2021

REVENUS	AUTOMNE 2019	HIVER 2020	ÉTÉ 2020	TOTAL
Retour de cotisations AFEA	470	464	0	934
Retour de cotisations modulaires	95	340	285	720
Autre revenu (ristourne)	2,61	0	2,55	5,16
Total	567,61	804	287,55	1659,16

DÉPENSES	AUTOMNE 2019	HIVER 2020	ÉTÉ 2020	TOTAL
Frais bancaires	23,80	23,80	23,80	71,40
REQ	36	0	0	36
Mondanités	0	0	0	0
Bourses au rayonnement	0	0	0	0
Bourse d'aide financière	150	0	300	450
Renouvellement des noms de domaine	131,51	95,25	37,26	264,02
Entretien des sites web	28,74	38,32	28,74	95,80
Total	370,05	157,37	239,80	917,22

SYNTHÈSE	
SOLDE INITIAL	4343,33
REVENUS	1659,16
DÉPENSES	917,22
SOLDE FINAL	5085,27
Variation	741,94

ASSO SÉMIO · PLAN BUDGÉTAIRE 2021-2022

REVENUS	AUTOMNE 2019	HIVER 2020	ÉTÉ 2020	TOTAL
Retour de cotisations AFEA	500	500	0	1000
Cotisations Asso sémio	100	300	300	700
Autres	0	0	0	0
Total	600	800	300	1700


DÉPENSES	ITEMS
Frais bancaires	71,40
REQ	37
Mondanités	200
Équipements local associatif	300
Bourses au rayonnement	1500
Bourse d'aide financière en situation d'Urgence	900
Renouvellement noms de domaine des sites web du labo et de l'Asso	250
Entretien des sites web	95,80
Total	3354,20

SYNTHÈSE	
SOLDE INITIAL	5085,27
REVENUS	1700
DÉPENSES	3354,20
SOLDE FINAL prévu	3431,07
Variation	(1654,20)

CERTIFICATION

Ce Bilan budgétaire a été préparé le 1^{er} septembre 2021 par Megan Bédard, responsable à la trésorerie et membre élue de l'exécutif de l'Asso sémio pour un mandat correspondant à l'année financière 2020-2021.

Je, soussignée, certifie que toutes les informations présentées sont justes et vérifiables. Toute pièce justificative pourra être fournie sur demande.



Megan Bédard

Karim propose l'adoption du budget.

Pierre appuie.

Adopté à l'unanimité.

4. Amendements aux statuts et règlements de l'Asso sémio

4.1 Discussion des amendements

Merci à Loïs Crémier, qui avait commenté tout le document lors de son passage à l'asso. Megan s'est basée sur ces efforts.

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SÉMIOLOGIE DE L'UQAM AUTOMNE 2021

Modifications aux statuts et règlements

Article(s)	Nature de la modification
Tout le document	Mise à jour pour se conformer à la nouvelle orthographe.
Tout le document	Uniformisation de la féminisation.
Tout le document	Corrections des fautes de grammaire.
Tout le document	Reformulations et précisions.
Préambule	Retrait de l'article a. pour éviter les doublons avec l'article 1d.
Articles 1d, 1k, 1l, 1r, 17, 42c	Ajout du « programme de doctorat interdisciplinaire en études sémiotiques ».
Article 1d	Ajout de la dénomination légale « conseil d'administration » dans la définition de « Comité exécutif ».
Entête, Article 4	Mise à jour des informations de contact.
Article 38	Ajout de la dénomination légale « Présidence » dans le poste de la « Coordination générale ».
Article 40	Ajout de la tâche suivante au poste de la Trésorerie : « Coordonner le comité d'attribution de toute autre forme de financement accordé voté par les membres »
Article 41	Ajout des tâches suivantes au poste de Responsable aux affaires internes : « Gérer l'acquisition de police d'assurances auprès de l'AFEA lors de l'organisation d'activités ouvertes au public » ; « Assurer la gestion du Laboratoire de résistance sémiotique et veiller à l'organisation et au bon déroulement de ses activités ».
Article 98	Ajout de la précision suivante aux modalités d'octroi de la bourse au rayonnement : « Les frais admissibles incluent exclusivement les frais d'inscription, les frais de déplacement et d'hébergement. »
Articles 96, 101	Ajustement du montant de la bourse au rayonnement (150\$) et du montant alloué par la trésorerie pour l'octroi des bourses au rayonnement (1500\$). (Amendements votés lors de l'AG annuelle de 2019.)

Avis de motion – Amendement

CHAPITRE XVII

SECTION 3 : DÉLÉGATION AU COMITÉ À L'ÉDUCATION INCLUSIVE DE L'AFEA

1. **[Rôle]** Le rôle de la Délégation étudiante au Comité à l'éducation inclusive de l'AFEA est de représenter l'Asso sémio et participer aux réunions organisées par ledit comité. Ce comité est mis sur pied et géré par la personne élue au poste à l'éducation inclusive de l'AFEA et constitué de membres étudiant·e·s.
2. **[Composition]** Un minimum d'un·e membre doit être élu pour représenter l'Asso sémio. Il n'y a pas de limite au nombre de personnes élues à la délégation.
3. **[Admissibilité]** Seul·e un·e membre [\[article 17\]](#) peut être élu·e en tant que délégué·e.
4. **[Candidature]** Un·e membre souhaitant être élu·e à titre délégué·e doit faire connaître ses intentions au Comité exécutif en poste ou à l'Assemblée générale (dans le cas d'une candidature spontanée lors d'un point d'élections dument annoncé à l'ordre du jour [\[articles 66, 67\]](#)). Les candidatures des délégué·e·s élu·e·s au Comité exécutif sont normalement priorisées afin d'assurer une bonne circulation de l'information entre le Comité de programme, le Comité exécutif et l'ensemble des membres et afin d'assurer un suivi rigoureux d'année en année.
5. **[Responsabilité]** Les délégué·e·s au comité à l'éducation inclusive de l'AFEA s'engagent à assister aux rencontres dudit comité et d'y représenter les intérêts de l'Asso sémio. La délégation s'assurera de suivre les dossiers et de rapporter l'information pertinente obtenue en réunion ainsi que les recommandations du comité exécutif.
6. **[Élection d'un·e délégué·e]** Lors de l'Assemblée générale annuelle [\[article 72\]](#) et après l'élection des officier·ère·s au Comité exécutif, ou, advenant une vacance au sein de la Délégation, lors d'une Assemblée générale extraordinaire [\[article 73\]](#) notamment convoquée à cette fin, l'Assemblée générale procède à l'élection de l'entièreté de la Délégation étudiante au Comité à l'éducation inclusive, ou d'un·e nouveau·elle délégué·e en remplacement d'un·e délégué·e démissionnaire, suivant les candidatures reçues [\[article 78\]](#).
7. **[Entrée en poste]** L'entrée en poste est effective dès l'élection.
8. **[Mandat]** La durée du mandat des délégué·e·s est d'un (1) an (ou trois trimestres : automne, hiver, été) à compter de l'élection et jusqu'à l'élection annuelle de l'année suivante. Le mandat d'un·e délégué·e élu·e après la tenue de l'élection annuelle [\[article 83\]](#) lors l'Assemblée générale annuelle [\[article 72\]](#) se termine également avec la tenue d'une nouvelle élection annuelle. L'Assemblée générale annuelle étant organisée vers la mi-septembre de chaque année, il est important de comprendre que les mandats des délégué·e·s élu·e·s s'étendent au-delà du trimestre d'été, bien qu'en général il n'y ait pas de rencontre du Comité de programme au-delà du mois de juin et rarement avant le début du mois de septembre.
9. **[Élection annuelle]** Lors de l'Assemblée générale annuelle [\[article 72\]](#), tous les sièges de la Délégation étudiante au Comité paritaire sont mis en élection. Les délégué·e·s qui siégeaient sur le Comité l'année précédente peuvent solliciter un nouveau mandat. L'[article 80](#) s'applique dans tous les cas. Il n'y a pas de limite au nombre de mandats consécutifs qu'un·e membre peut solliciter, dans la limite de son admissibilité [\[article 77\]](#).

10. **[Démission]** Un·e délégué·e peut démissionner en faisant connaître ses intentions auprès du Comité exécutif de l'Association.
11. **[Perte du statut de membre d'un·e délégué·e]** Nonobstant l'article 46 et suivant les règles départementales, la perte du statut de membre [article 17] entraîne la destitution automatique et immédiate du ou de la délégué·e. Les dispositions relatives à la transition prévues à l'article 34 s'appliquent *mutatis mutandis*.
12. **[Destitution d'un·e délégué·e par l'Assemblée générale]** À la demande de tout·e membre et en reconnaissance de raisons suffisantes pour ce faire, le Comité exécutif peut convoquer la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire [article 73] pour traiter une proposition de destitution visant un·e délégué·e. Le·a délégué·e visé·e par cette mesure devra être informé·e rapidement des procédures entreprises et pourra préparer sa défense ou offrir sa démission. L'ordre du jour de l'Assemblée devra indiquer clairement le point de destitution à traiter, et ce dès la convocation. Une résolution de destitution soumise à un vote en Assemblée générale est adoptée si elle reçoit la majorité des voix exprimées [article 69, 74]. La destitution est effective dès l'entérinement de la résolution. Une résolution de destitution entérinée par l'Assemblée générale doit être diffusée rapidement auprès de l'ensemble des membres et communiquée à la Direction du programme. Dans la mesure du possible, les dispositions relatives à la transition prévues à l'article 34 s'appliquent *mutatis mutandis*.

Avis de motion – Amendement

CHAPITRE IX : PROGRAMME DE BOURSE

AJOUT DU TITRE : SECTION 1 : BOURSE AU RAYONNEMENT ET POLITIQUE D'OCTROI

SECTION 2 : BOURSE D'AIDE FINANCIÈRE

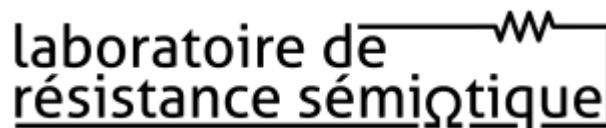
1. **[Description et objectif]** L'Association souhaite soutenir financièrement ses membres pour contribuer au bon déroulement de leur parcours doctoral. Un montant maximal de cent-cinquante dollars (150 \$) peut être octroyé à un·e membre qui dépose un dossier de candidature conforme au règlement du programme [articles XX à XX]. Les demandes peuvent être déposées à l'automne, à l'hiver et à l'été. L'Asso sémio met à disposition six (6) bourses par année, sous condition qu'un maximum de deux (2) bourses soit octroyées par session : deux (2) à l'automne, deux (2) à l'hiver et deux (2) à l'été.
2. **[Échéance des concours]** Trois concours sont ouverts à l'automne, à l'hiver et à l'été. La date limite pour soumettre une candidature au concours de l'automne est fixée au 15 décembre de chaque année. La date limite pour soumettre une candidature au concours d'hiver est fixée au 15 mars de chaque année. La date limite pour soumettre une candidature au concours d'été est fixée au 15 juillet de chaque année.
3. **[Admissibilité]** Tous les membres [article 17] peuvent poser leur candidature au programme de bourses d'aide financière, à l'exception des membres bénéficiant d'une des bourses d'un organisme subventionnaire (CRSH, FRQSC, Vanier). Pour l'ensemble des bourses offertes, une (1) seule demande par personne peut être effectuée par année universitaire afin que la redistribution se fasse équitablement entre les membres.
4. **[Candidature]** Les dossiers de candidature sont acheminés par courriel à l'adresse de l'Association, avec en objet : « Demande de bourse d'aide financière ». Tout dossier de candidature doit inclure :
 - a. Les coordonnées complètes du·de la membre demandeur·euse ;
 - b. Une demande formelle à l'attention du Comité exécutif (qui justifie la demande de financement).

5. **[Octroi]** Après la date limite indiquée pour chaque concours [\[article 97\]](#), tous les dossiers dont la constitution respectent les règles du programme et pour lesquels un avis de réception a été délivré sont évalués par le Comité exécutif de l'Association qui se regroupe dans un délai raisonnable pour délibérer sur l'octroi des subventions. L'octroi se fait en conformité avec le règlement du programme [\[articles 96 à 101\]](#). Le Comité se réserve le droit de ne pas octroyer une (1) ou plusieurs bourses demandées si un trop grand nombre de candidatures ont été reçues ou si un dossier est incomplet ou non recevable. Lorsqu'une bourse est octroyée à un·e candidat·e, la personne en charge de la Trésorerie l'informe par courriel. Un chèque est émis à son nom qui lui sera remis en main propre ou expédié par la poste ou un virement bancaire est acheminé à l'aide d'un spécimen de chèque.
6. **[Gestion des fonds]** Un montant de huit-cent (800 \$) est obligatoirement réservé, sur une base annuelle, au programme de bourses au rayonnement lors de la préparation du budget annuel [\[article 55\]](#). Advenant le cas où l'entièreté de ce montant n'est pas octroyé [\[article 100\]](#), les fonds restants retournent automatiquement dans l'encaisse de l'Association, ce qui n'a pas pour effet de bonifier le concours annuel subséquent.

Avis de motion – Amendement

CHAPITRE X : Laboratoire de résistance sémiotique

1. **[Description]** Le Laboratoire de résistance sémiotique est une plateforme de publication sous la responsabilité de l'Asso sémio et mise à la disposition de ses membres. Dans le but de résister à la marchandisation du savoir et de favoriser les échanges et l'expérimentation intellectuelle, le Laboratoire s'engage à diffuser librement la réflexion sémiotique.
2. **[Objectifs]**
 - a. Offrir un espace de réflexion, de discussion et de publication pour les membres de l'Asso sémio dans le but de favoriser les expérimentations et les échanges intellectuels ;
 - b. Créer des liens avec d'autres communautés sémiotiques ;
 - c. Effectuer un travail d'archivage des enjeux sémiotiques intéressants les membres ainsi que des travaux de recherches en cours (notamment à travers la publication de carnets de recherches, d'articles et de compte-rendu d'ouvrages, entre autres).
3. **[Coordonnées]** Le site web du Laboratoire de résistance sémiotique est hébergé à l'URL www.resistancesemiotique.org. L'adresse de contact est celle de l'Asso sémio : assosemio.uqam@gmail.com.
4. **[Logo]** Le logo du Laboratoire de résistance sémiotique est le suivant. Il est à noter que son usage est restreint par les droits de propriété usuels et que toute utilisation de cette image ainsi que du nom du Laboratoire de résistance sémiotique doit être préalablement autorisée par le Comité exécutif.



5. **[Gestion]** Le Laboratoire de résistance sémiotique est sous la responsabilité de la personne Responsable aux affaires internes [article 41]. Cette personne s'engage à assurer l'exécution des tâches suivantes :
 - a. Entretien de la plateforme web du Laboratoire de résistance sémiotique, notamment en publiant les compte-rendu d'activités ;
 - b. Organiser des activités de discussion pour les membres (atelier, journée d'étude, colloque, conférence, etc.) ;
 - c. Trouver des sources de financement pour le bon déroulement des activités du Laboratoire de résistance sémiotique.
6. **[Budget]** Son budget (le cas échéant) est géré conjointement par la personne Responsable aux affaires internes et la trésorerie. Le budget doit figurer dans le bilan financier annuel [articles 25, 26, 40] et doit être entériné lors de l'Assemblée générale annuelle [articles 55, 72].
7. **[Plan d'action]** La personne responsable aux affaires internes est invitée à présenter son plan d'action pour l'année à venir lors de l'Assemblée générale annuelle [article 72].

4.1.1 Délégation à l'éducation inclusive

Délégation à l'éducation inclusive de l'AFEA, nous représentant et participant aux activités liées.

Condition : être membre de l'asso sémio. Mandat d'un an.

Karim : qu'est-ce que ce comité?

Megan : pour l'instant, ça n'a pas tellement de forme. À déterminer collectivement. Pour ce qui est de la délégation, sa visée est de participer à déterminer cette forme et de communiquer avec les

membres de l'association sur l'avancement de ces questions. Megan admet que cet amendement peut être suspendu pour cette année, afin de laisser cette nébuleuse se clarifier.

4.1.2 Bourse d'aide financière

Bourse d'aide financière : Pour ce qui est de la bourse au rayonnement, rien ne change. Pour ce qui est de la bourse d'aide financière. 6 bourses sont mises à disposition cette année. Il est donc question de transformer cette bourse d'urgence en bourse permanente.

4.1.3 Laboratoire de résistance sémiotique

Contexte : (rappel du cas « Cygne Noir ») Amendement né de la question : comment éviter que des entreprises faites par et pour des étudiants ne soient reprises par leur créateur? Ex. : cristalliser le statut du labo de résistances sémiotiques comme instance étudiante et afin qu'elle le reste.

4.2 Vote

Nancy propose un vote en lot pour cette série d'amendements.

Stéphanie appuie.

Pierre propose le vote.

Karim appuie.

Megan de demander : Qui s'oppose au vote en lot?

Personne.

Vote en lot est lancé.

Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

5. Plan 2021-2022

5.1 Ajout d'un nom d'usage de l'Asso sémio

Il est plus complexe de changer le nom de l'asso auprès du registraire des entreprises. Rappel de notre nom officiel : L'association des étudiantes et étudiants en sémiologie de l'UQAM. L'ajout d'un nom d'usage est plus simple et permet plus d'inclusivité dans l'appellation de l'association.

Présentation du nom à ajouter : Association étudiante du doctorat interdisciplinaire en études sémiotiques de l'UQAM

Ajout/changement du nom est proposé par Stéphanie.

Pierre appuie.

Adopté à l'unanimité.

Nancy propose d'ajouter « Asso sémio » dans nos noms d'usage.

Stéphanie appuie.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Activités Associatives

À venir : D'autres ateliers de discussion. En présentiel et sur zoom. Dans le cadre des activités du laboratoire de résistance sémiotique. Également, un petit pique-nique d'automne le jeudi 7 octobre 2021 en après-midi, probablement au parc Jarry.

Vers un colloque annuel? À suivre.

6. Élections

6.1 Comité exécutif

6.1.1 Présentation des postes

Coordination générale ou présidence.

Secrétariat.

Trésorerie.

Responsable affaires internes.

Responsable affaires externes.

6.1.2 Élections

Trésorerie : Megan Bédard se présente

Bianca appuie.
Bianca Laliberté se présente aux affaires externes et à la présidence.
Karim appuie.
Pierre se présente pour le poste de responsable aux affaires internes.
Stéphanie appuie.
Lucie se présente pour le secrétariat.
Pierre appuie.
Stéphanie propose le vote en lot pour l'élection du comité.
Karim et Nancy appuient.
L'élection en lot est adoptée à l'unanimité.

6.2 Comité paritaire

6.2.1 Présentation des postes

Participer aux réunions du comité paritaire de programme.
Deux candidatures ont été envoyées à Megan par courriel : Loïs Crémier et Coline Senac.
Deux candidatures principales se présentent en AG : Stéphanie Roussel et Bianca Laliberté.
Un délégué substitue se présente : Megan Bédard
Karim propose l'élection en lot du comité paritaire.
Pierre appui.
Adopté à l'unanimité.

6.2.2 Élections

6.3 (Conditionnel au vote en 4.2) Délégation à l'éducation inclusive

6.3.1 Présentation des postes

Participer aux réunions de l'AFÉA sur le sujet et transmettre l'information au comité exécutif de l'Asso sémio.

6.3.2 Élections

Stéphanie Roussel se présente pour ce poste comme personne non binaire en situation d'handicap.
Karim appuie.
Personne ne demande le vote.
Stéphanie est élue à l'unanimité.

7. Annonces

8. Fermeture

Stéphanie propose la fermeture.
Pierre appuie.
Fermeture de l'assemblée générale annuelle à 14h26.

Ce procès-verbal a été rédigé par Bianca Laliberté le 1^{er} octobre 2020.